

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de
SEINE ET MARNE

Arrondissement de
TORCY

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MARNE ET CHANTEREINE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 27 JUIN 2012

L'an deux mille douze, le vingt-sept juin à vingt heures trente, les membres du CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqués en séance le vingt-et-un juin 2012, se sont réunis au siège de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine, sous la présidence de M. Jean-Jacques MARION.

ETAIENT PRESENTS :

Pour la ville de Brou sur Chantereine :

M. Gerle, Mme Mourot, M. Gillet et Mme Bertheau.

Pour la ville de Chelles :

M. Garnier, M. Bégué, M. Ferrand, M. Rodriguez, M. Le Bescond, M. Toufik Bouallaga, M. Athuil, M. Philippon et M. Ferrer.

Pour la ville de Courtry :

M. Pilard, Mme Bahri, M. Houbiguian, M. Peloille et M. Houard.

Pour la ville de Vaires-sur-Marne :

M. Noyelles, Mme Coulais, M. Vincent, M. Guillaume, M. Aveline, M. Bourre, M. Darloy et M. Toffolon.

ETAIT EXCUSE : M. Alain Mamou.

ETAIENT ABSENTS : M. Mohammed Bouallaga et M. Bernard Vaultier.

AVAIENT DONNE POUVOIR : M. Antonio De Carvalho à M. Frédéric Gillet
Melle Eva Gerle à M. Eddie Gerle
M. Emeric Bréhier à M. Jean-Jacques Marion
Mme Patricia Lavorata à M. Antoine Rodriguez
Mme Marie-Annick Perroteau à M. Toufik Bouallaga
Mme Lydie Autreux à M. Michel Le Bescond
M. Augustin Mignondo à M. Jean-Paul Bégué
M. Frank Mouly à M. Jean-Marc Ferrand
M. Gilles Vigier à M. Luc Darloy
M. Hubert Pipard à M. Jacques Philippon
M. Denis Prené à M. Armen Houbiguian
M. Pierre-Jean Prillard à M. Paul Aveline

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-Madeleine Bertheau.

Conseil communautaire du 27 juin 2012

Compte rendu succinct

Le Conseil communautaire a :

- **ADOPTÉ** le compte de gestion 2011 du Budget principal présenté par la Trésorière principale, sans réserve (unanimité : 36 pour, 3 abstentions) ;
- **ADOPTÉ** le compte de gestion 2011 du Budget annexe « Assainissement » présenté par la Trésorière principale, sans réserve (unanimité : 36 pour, 3 abstentions) ;
- **ADOPTÉ** le compte de gestion 2011 du Budget annexe des immeubles de rapport présenté par la Trésorière principale, sans réserve (unanimité : 36 pour, 3 abstentions) ;
- **APPROUVÉ** le compte administratif 2011 du Budget principal, **ARRETÉ** à la somme de 1.384.675,78 euros l'excédent de clôture du Budget principal, **CONSTATÉ**, pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, **DIT** que le résultat de clôture d'investissement du compte administratif doit être corrigé de + 2.605.395,05 euros, et que le résultat de clôture de fonctionnement du compte administratif doit être corrigé de + 1.163.192,47 euros, correspondant à l'intégration dans les écritures des résultats excédentaires du syndicat SIABCVCP, dissous par arrêté préfectoral n°2010-44 du 2 décembre 2010, **RECONNU** la sincérité des restes à réaliser (unanimité : 34 pour, 3 contre et 2 ne prenant pas part au vote) ;
- **APPROUVÉ** le compte administratif 2011 du Budget annexe « Assainissement », **ARRETÉ** à la somme de 2.041.421,44 € l'excédent de clôture du Budget annexe « Assainissement », **CONSTATÉ**, pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, **DIT** que le résultat de clôture d'investissement du compte administratif doit être corrigé de + 2.605.395,05 €, et que le résultat de clôture de fonctionnement du compte administratif doit être corrigé de + 1.163.192,47 €, correspondant à l'intégration dans les écritures des résultats excédentaires du Syndicat Mixte d'Assainissement des communes de Brou sur Chantereine, Chelles, Vaires-sur-Marne, Courtry et Le Pin, dissous par arrêté préfectoral n°2010/44 du 02 décembre 2010, **RECONNU** la sincérité des restes à réaliser (unanimité : 34 pour, 3 contre et 2 ne prenant pas part au vote) ;
- **APPROUVÉ** le compte administratif 2011 du Budget annexe des immeubles de rapport, **CONSTATÉ**, pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, **RECONNU** la sincérité des restes à réaliser, **ARRETÉ** à la somme de 123.576,33 euros, l'excédent de clôture du Budget annexe des immeubles de rapport (unanimité : 34 pour, 3 contre et 2 ne prenant pas part au vote) ;

- **APPROUVÉ** le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées au cours de l'année 2011 (unanimité : 36 pour, 3 abstentions) ;
- **DÉCIDÉ D'AFPECTER**, dans le cadre de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 du Budget principal, à la couverture du besoin de financement dégagé en section d'investissement la somme de 367.427,07 euros sur le compte 1068, **DÉCIDÉ DE REPORTER** en excédent de fonctionnement la somme de 5.500.852,34 euros sur le chapitre 002 qui représentent, d'une part, l'excédent de la section de fonctionnement du Budget principal qui est de 1.384.675,78 euros, et, d'autre part, les excédents 2010 du syndicat SIABCVCP en section de fonctionnement (1.163.192,47 euros) et en section d'investissement (2.605.395,05 euros) devant être reversés, en accord avec le Trésor Public, par le Budget principal au Budget annexe « Assainissement » au cours de l'année 2012, **DIT** que ce schéma comptable est obligatoire et doit être réalisé une seule fois, obligatoirement l'année suivant la dissolution du syndicat SIABCVCP et la création d'un Budget annexe (unanimité : 36 pour, 3 contre) ;
- **DÉCIDÉ D'INSCRIRE**, dans le cadre de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 du Budget annexe « Assainissement », au chapitre 001 le déficit d'un montant de – 1.074.751,36 €, **DÉCIDÉ D'AFPECTER** au compte 1068 le solde d'investissement 2010, soit la somme de 2.605.395,05 €, **DÉCIDÉ D'INSCRIRE** au chapitre 002 l'excédent d'un montant de 576.969,11 € (unanimité : 36 pour, 3 contre) ;
- **DÉCIDÉ D'AFPECTER**, dans le cadre de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 du Budget annexe des immeubles de rapport, à la couverture du besoin de financement dégagé en section d'investissement la somme de 7.063.53 euros sur le compte 1068, **DÉCIDÉ DE REPORTER** en excédent de fonctionnement la somme de 180.175,88 euros sur le chapitre 002 (unanimité : 36 pour, 3 contre) ;
- **ADOPTÉ** la décision modificative de crédits n°1 du Budget annexe « Assainissement » qui s'équilibre, pour la section d'exploitation, uniquement en dépenses, pour la section d'investissement, en dépenses et en recettes, à 33.236,85 euros (unanimité : 36 pour, 3 abstentions) ;
- **PRIS ACTE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, du montant de l'Attribution de compensation perçu par chaque commune, tel qu'il résulte de l'évaluation des charges transférées validée par la CLETC et par chacune des communes membres ;
- **APPROUVÉ** l'institution d'une Dotation de Solidarité Communautaire au sein de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine pour l'année 2012, **APPROUVÉ** la fixation des critères de répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire, **APPROUVÉ** la répartition des fonds de concours pour l'année 2012 entre les communes membres de Marne et Chantereine, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette affaire (unanimité : 36 pour, 3 abstentions) ;
- **DÉCIDÉ** que la répartition du prélèvement du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales interviendra selon le régime « dérogatoire libre », **DÉCIDÉ** que la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine prendra intégralement en charge le prélèvement du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette affaire (unanimité : 39 pour) ;
- **PRIS ACTE** du rapport d'activité du Syndicat mixte d'études « Paris Métropole » pour l'année 2011 ;
- **PRIS ACTE** du rapport d'activité 2011 de l'OPH Marne et Chantereine Habitat ;

- **PRIS ACTE** de l'activité de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France dans le cadre des conventions d'intervention foncière conclues avec la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine et les communes membres ;
- **APPROUVÉ** la passation d'un avenant n°2 à la convention d'intervention foncière entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la ville de Chelles et la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer cet avenant ainsi que tous documents y afférents (unanimité : 36 pour, 3 abstentions) ;
- **DÉCIDÉ DE MODIFIER** la délibération du Conseil communautaire du 21 septembre 2011 relative à une demande de garantie d'emprunt de ICF La Sablière pour une opération d'acquisition de 79 logements sis 12, rue des Coudreaux à Chelles, **ACCORDÉ** sa garantie totale à ICF La Sablière pour cette opération, pour trois emprunts d'un montant total de 3.307.740,00 euros, **DÉCIDÉ DE S'ENGAGER**, pour la durée totale du prêt, sur la période d'amortissement de 35 ans pour les prêts PLUS et PLAI, et de 30 ans pour le prêt PLS, à hauteur de l'ensemble des sommes contractuellement dues par ICF La Sablière, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité, majorée des intérêts courus pendant la période de financement et capitalisés au terme de cette période, **DÉCIDÉ DE S'ENGAGER**, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, **DÉCIDÉ DE S'ENGAGER** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette décision et en particulier les contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur, et la convention tripartite pour la mise en œuvre du droit de réservation (unanimité : 36 pour, 3 abstentions) ;
- **DÉCIDÉ D'ACQUÉRIR** à l'amiable ou au besoin par voie d'expropriation les terrains nécessaires à la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage à Chelles, **SOLLICITÉ** de Monsieur le Préfet l'ouverture conjointe de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et de l'enquête parcellaire en vue de l'acquisition de ces terrains, **SOLLICITÉ** d'ores et déjà, à la suite des enquêtes publiques et des rapports et conclusions du commissaire enquêteur, l'édition de l'arrêté déclarant l'utilité publique des acquisitions foncières nécessaires, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Communauté d'agglomération (unanimité : 36 pour, 3 contre) ;
- **APPROUVE** le principe de prorogation du Contrat Départemental de Développement Durable (C3D) présenté par Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine auprès du Conseil Général, **APPROUVE** le tableau modificatif du Contrat Départemental de Développement Durable, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant modifiant le contrat initial ainsi que tous les actes nécessaires relatifs au C3D (unanimité : 39 pour) ;
- **ADOPTÉ** la grille tarifaire pour les piscines de Marne et Chantereine, applicable à compter du 3 septembre 2012, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document y afférent (unanimité : 39 pour) ;

- **ALLOUÉ** une subvention de 8.000 € à l'association Tribe Organisation en soutien à l'organisation des manifestations phares du Skatepark, qui sous-tendent un important travail culturel, sportif et éducatif auprès de différents publics du territoire, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce sujet, **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget communautaire (unanimité : 39 pour) ;
- **ALLOUÉ** une subvention exceptionnelle de 1.200 € au collège Beausoleil de Chelles pour la réalisation du projet « Fédérer un esprit de groupe » par les classes de 5^{ème} et 4^{ème} SEGPA, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce sujet, **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget communautaire (unanimité : 39 pour) ;
- **ALLOUÉ** une subvention de 1.000 € à l'association « Livre en Tête » en soutien à l'organisation de l'édition 2012 de la manifestation « La Fête du livre » à Courtry, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce sujet, **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget communautaire (unanimité : 39 pour) ;
- **ALLOUÉ** une subvention exceptionnelle de 500 € à l'école Jules Ferry à Chelles en soutien au projet « Journée du livre », **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce sujet, **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget communautaire (unanimité : 39 pour) ;
- **ALLOUÉ** une subvention de 10.000 € au cinéma Etoile Cosmos à Chelles, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce sujet, **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget communautaire (unanimité : 39 pour) ;
- **ALLOUÉ** une subvention exceptionnelle de 1.000 € à la section natation sportive de l'Association Sportive de Chelles, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce sujet, **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget communautaire (unanimité : 39 pour) ;
- **ALLOUÉ** une subvention exceptionnelle de 1.500 € à la section water-polo de l'association sportive de Chelles pour l'organisation de la troisième édition du tournoi de water-polo « Trophée Marne et Chantereine », **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce sujet, **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget communautaire (unanimité : 39 pour) ;
- **ALLOUÉ** une subvention exceptionnelle de 1.000 € à l'association U.S.O. Chelles Rugby pour l'organisation du 20^{ème} anniversaire du club, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce sujet, **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget communautaire (unanimité : 39 pour) ;
- **ALLOUÉ** une subvention exceptionnelle de 1.000 € au Rotary Club pour un projet de relais vélo de Chelles à Visé destiné à la lutte contre la poliomyélite, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce sujet, **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget communautaire (unanimité : 39 pour) ;
- **ALLOUÉ** une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association « Vaincre le cancer solidairement », antenne de la clinique de Brou sur Chantereine, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce sujet, **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget communautaire (unanimité : 39 pour) ;

- **FIXÉ** les modalités de remboursement des documents perdus ou endommagés par les usagers des bibliothèques de Marne et Chantereine, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à leur mise en œuvre (unanimité : 39 pour) ;
- **APPROUVÉ** le compte administratif 2011 du Budget principal de l'Office de Tourisme de Marne et Chantereine (unanimité : 35 pour, 3 contre et 1 ne prenant pas part au vote) ;
- **APPROUVÉ** l'affectation du résultat 2011 du Budget principal de l'Office de Tourisme de Marne et Chantereine (unanimité : 35 pour, 3 contre et 1 ne prenant pas part au vote) ;
- **APPROUVÉ** le Budget Supplémentaire 2012 de l'Office de Tourisme de Marne et Chantereine (unanimité : 35 pour, 3 contre et 1 ne prenant pas part au vote) ;
- **PRIS ACTE** des décisions prises par le Président et le Bureau communautaire en vertu d'une délégation de pouvoirs.

Ce compte rendu est dressé conformément au décret n°83.1025 du 28 Novembre 1983 et à la circulaire préfectorale n°84.44 du 23 Novembre 1984 prise pour son application concernant les délais de recours en matière de décision individuelle.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2012

DELIBERATION

36) OBJET : Instances communautaires - Décisions prises par le Président et le Bureau communautaire en vertu d'une délégation de pouvoirs

Le Président communique au Conseil communautaire les décisions du Président et du Bureau prises en application de la délégation accordée sur la base de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Concernant le Président :

- *Décision n°070/2012 du 18 mai 2012*, relative à la contraction auprès de Dexia Crédit Local, dans le cadre du refinancement par Dexia Crédit Local auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, des prêts consentis destinés à financer les opérations d'investissement 2012 de la Communauté d'agglomération, d'un emprunt d'un montant de 5.000.000 €, d'une durée de 15 ans et 1 mois. Le montant de la commission d'engagement s'élève à 0,10 % du montant du prêt. Dans le cas où le prêt n'était pas refinancé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour quelque raison que ce soit, le versement du prêt ne serait pas effectué et le contrat de prêt serait résolu.

- *Décision n°071/2012 du 18 mai 2012*, relative à la passation d'une convention avec la société PRENAX pour assurer la gestion des abonnements de la Communauté d'agglomération. Le marché prend effet à compter de sa notification pour une durée d'un an. Le montant de la prestation est fixé à la somme de 2.100 € TTC.

- *Décision n°072/2012 du 22 mai 2012*, relative à la nécessité de modifier l'adresse d'installation de la régie d'avances « Dépenses diverses », instituée par décision du Bureau communautaire du 16 décembre 2005. A compter du 1er juin 2012, la régie est installée auprès du service des Finances, au siège de la Communauté d'agglomération, 39 avenue François Mitterrand, à Chelles. Les autres articles restent inchangés.

- *Décision n°073/2012 du 25 mai 2012*, relative à la passation d'un contrat avec l'association RAT.CONTEUR, dont l'objet est la prestation de deux représentations du spectacle intitulé « Les contes du Souk de Bagdad », interprété par le conteur Rachid Inejjarn et le musicien Benyamina Hassan, le mercredi 30 mai 2012, à 10h30, à la bibliothèque Georges Brassens, à Chelles, et, à 15h, à la médiathèque « Le Kiosque », à Brou sur Chantereine. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 1.500 € nets de taxes.

- *Décision n°074/2012 du 04 juin 2012*, relative à la passation d'un contrat avec la société APAVE PARISIENNE, dont l'objet est les prestations de vérifications périodiques des appareils et accessoires de levage, de manutention et/ou des machines de la Communauté d'agglomération. La durée totale du contrat est de un an, à compter de la date de signature du contrat, renouvelable annuellement trois fois par reconduction expresse. Le montant annuel de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 685,97 € TTC, révisable à chaque reconduction.

- *Décision n°075/2012 du 04 juin 2012*, relative à la passation d'un contrat avec la société APAVE PARISIENNE, dont l'objet est les prestations d'inspections périodiques des appareils à pression de vapeur et/ou de gaz de la Communauté d'agglomération. La durée totale du contrat est de un an, à compter de la date de signature du contrat, renouvelable annuellement trois fois par reconduction expresse. Le montant annuel de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 239,03 € TTC, révisable à chaque reconduction.

- *Décision n°076/2012 du 06 juin 2012*, relative à la passation d'un contrat avec la société SPECTACLES EN LIBERTÉ, dont l'objet est l'intervention de quatre musiciens, le samedi 9 juin 2012, à la médiathèque « Le Kiosque », à Brou sur Chantereine. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 1.468 € HT.

- *Décision n°077/2012 du 13 mars 2012*, relative à la passation d'une convention de partenariat avec le théâtre de Chelles, dont l'objet est de définir les modalités de partenariat pour la mise en œuvre du projet pédagogique, élaboré par le conservatoire de musique Marne et Chantereine / école de musique de Vaires-sur-Marne, autour de la pièce de théâtre musical « L'opéra de quat' sous » de Bertolt Brecht, musique de Kurt Weill, qui se tiendra au théâtre de Chelles, le samedi 16 juin 2012, à 20h45, et le dimanche 17 juin 2012, à 16h. Le théâtre de Chelles met à disposition le plateau et la technique complète de sa salle (personnel, matériel, dispositifs de sécurité...) pour les répétitions et les représentations, et s'engage à accompagner le projet en missionnant une direction artistique et en assurant le recrutement d'acteurs pour sa finalisation. La Communauté d'agglomération s'engage à verser au théâtre de Chelles la somme forfaitaire de 6.400 € TTC en contrepartie de ces actions.

Concernant le Bureau communautaire :

- *Décision n°030/2012, lors de sa séance du 16 mai 2012*, relative à la rétrocession à la commune de Brou sur Chantereine, des locaux situés rue des Roses, à Brou sur Chantereine, qui ne sont plus affectés à l'exercice de la compétence « Pratiques musicales » par la Communauté d'agglomération.

- *Décision n°031/2012, lors de sa séance du 16 mai 2012*, relative à la passation d'un avenant n°1 au marché passé avec la société SICRA Ile-de-France (Lot n°1 - « Gros œuvre ») pour la construction de la médiathèque centrale de Chelles, portant sur la prolongation du délai d'exécution des travaux et sur la modification du montant du marché. Le délai d'exécution des travaux est majoré de 3 jours en raison des journées d'intempéries de l'hiver. Le montant du marché est porté de 8.545.581,90 € à 8.580.073,34 €.

- *Décision n°032/2012, lors de sa séance du 16 mai 2012*, relative à l'acquisition des parcelles cadastrées B 862 et B 874, d'une superficie de 372 m², sises 3 bis, rue Carnot à Brou sur Chantereine, en vue de l'aménagement d'un rond-point destiné à fluidifier et sécuriser la circulation routière rue Carnot, à l'intersection de la rue Marie Curie. Le montant de cette acquisition est fixé à la somme forfaitaire de 245.000 € net vendeur.

- *Décision n°033/2012, lors de sa séance du 16 mai 2012*, relative à la création d'un poste de rédacteur des marchés publics, de catégorie A, à temps complet, rattaché au service de la commande publique, et au recours à l'embauche d'un agent non titulaire dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, tel que le prévoit l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, l'intéressé bénéficiant du régime indemnitaire du cadre d'emploi correspondant, et modifiant en conséquence le tableau des effectifs.

- *Décision n°034/2012, lors de sa séance du 06 juin 2012, relative à la rétrocession à la commune de Chelles, des locaux situés 9, place du Grand Jardin, à Chelles, qui ne sont plus affectés à l'exercice de la compétence « Transports » par la Communauté d'agglomération.*

- *Décision n°035/2012, lors de sa séance du 06 juin 2012, relative à la passation d'une convention avec la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne dans le cadre de la mise en place de l'Agence économique de Marne et Chanteraine et de l'intégration, au sein de cette dernière, de l'offre de service de la Chambre de commerce et d'industrie.*

- *Décision n°036/2012, lors de sa séance du 20 juin 2012, relative à la passation d'une convention de partenariat avec la ville de Chelles pour l'organisation de la quatrième édition de la manifestation Cin'Étoiles qui se déroulera sur 5 séances, tous les samedis du 28 juillet au 25 août 2012.*

- *Décision n°037/2012, lors de sa séance du 20 juin 2012, relative à la passation d'une convention de partenariat avec la ville de Vaires-sur-Marne pour l'organisation de la journée festive de la Fête de la Marne, qui se déroulera le dimanche 24 juin 2012, à Vaires-sur-Marne.*

- *Décision n°038/2012, lors de sa séance du 20 juin 2012, relative à la passation d'un avenant n°1 au marché passé avec la société IMPEDANCE, pour les études préalables à l'élaboration d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement et l'élaboration d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement, portant sur la prolongation de la durée du marché. Cet avenant n'entraîne pas de modification du montant du marché.*

Décision n°039/2012, lors de sa séance du 20 juin 2012, relative à la création, dans le cadre du décret n°2012-437 du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique et impliquant le reclassement du personnel titulaire et stagiaire, à compter du 1^{er} avril 2012, sur les grades d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe ou d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, de vingt-quatre postes, à savoir :

- un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, de catégorie B, à temps complet, soit 20 heures hebdomadaires ;
- deux postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, de catégorie B, à temps non-complet, de respectivement 15 heures et 8 heures hebdomadaires ;
- six postes d'assistants d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, de catégorie B, à temps complet, soit 20 heures hebdomadaires ;
- treize postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, de catégorie B, à temps non-complet, de respectivement 18 heures, 16 heures, 15 heures, 13 heures, 12,5 heures, 10 heures, 9,75 heures, 7,5 heures, 6,5 heures, 6 heures, 5 heures, 4,5 heures et 3,5 heures hebdomadaires ;
- deux postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, de catégorie B, à temps non-complet, de respectivement 7 heures hebdomadaires ;

et à la création, dans le cadre du remplacement d'un agent titulaire placé en détachement auprès d'une autre administration depuis deux ans, d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, de catégorie C, à temps complet, rattaché aux piscines de Marne et Chanteraine ;

les intéressés bénéficiant du régime indemnitaire du cadre d'emploi correspondant, et modifiant en conséquence le tableau des effectifs.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

PREND ACTE de ces décisions.

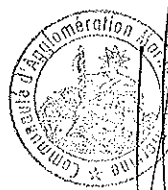
ET ONT LES MEMBRES PRESENTS SIGNE AU REGISTRE
POUR EXTRAIT CONFORME

Nombre de membres dont le Conseil
Communautaire doit être composé : 43

Conseillers en exercice : 42

Conseillers présents : 27

Conseillers représentés : 12



Le Président,

Jean-Jacques MARION

Reçue en Sous-Préfecture de Torcy le

Affichée le

Chelles, le

Pour le Président et par délégation

Le Directeur Général des Services

P. Mavré

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le
Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois